

www.fmsb.be

02 506 96 11

Ce document n'a qu'une valeur informative.
L'éditeur ne peut être tenu responsable d'éventuelles erreurs.



Editeur responsable : M. Michiels, rue du Nioi, 111 – 1000 Bruxelles – 02 506 96 11



GUIDE **HOSPIMUT**
Fédération des mutualités socialistes du Brabant



Une hospitalisation coûte souvent cher. Alors, pour alléger votre facture, optez pour Hospimut !

Organisé par la Mutualité socialiste, Hospimut est un service facultatif d'indemnité complémentaire en cas d'hospitalisation en Belgique.

Proposé à un prix plus qu'intéressant, Hospimut couvre, en tout ou en partie, les frais liés à un séjour à l'hôpital.

Guide Hospimut

Guide d'information édité par la Fédération des mutualités socialistes du Brabant

Editeur responsable : Michel Michiels, **rédaction** : Service Infocom, **crédit photos** : Jacky Delorme, © Corbis, **conception et mise en page** : Mordicus, **tirage** : 15.000 exemplaires, **édition** : mars 2009

Contact rédaction : infocom@fmsb.be

Hospimut,
jusqu'à 12.500 EUR par an



HOSPIMUT

Une hospitalisation est souvent source d'interrogations, notamment en matière financière. Pour vous permettre de la vivre dans les meilleures conditions, la Mutualité socialiste a créé Hospimut.

Hospimut c'est :

- Affiliation **sans limite d'âge** !
- **Cotisation annuelle très avantageuse** !
- Plafond d'intervention de **12.500 EUR** par an et par affilié !
- Intervention **même en cas de maladie préexistante** !
- **Couverture élevée** en cas d'hospitalisation en chambre commune et à deux lits !
- Intervention avantageuse dans le coût des **implants et prothèses** !
- **Intervention totale dans le coût des médicaments** non remboursés par l'INAMI !
- **Pas de période de stage** en cas d'accident !



Hospimut

L'affiliation à Hospimut

L'affiliation à Hospimut est facultative. Lorsqu'un membre titulaire s'affilie, il est également tenu de le faire pour toutes les personnes à charge inscrites sur sa carte mutualiste. Toutefois, l'affiliation des ascendants à charge est facultative.

Si une personne inscrite sur la carte mutualiste (titulaire ou personne(s) à charge) est couverte par une assurance accordée par l'employeur, elle n'a pas ou plus l'obligation de s'affilier à Hospimut.

Il n'y a pas de limite d'âge.

La période de stage est de 6 mois.

Il n'y a pas de stage en cas d'accident ainsi que pour les membres qui, la veille de leur affiliation à Hospimut, cotisaient pour une assurance hospitalisation dans une autre mutualité ou auprès d'une autre compagnie d'assurances.

+ + + + + + + + + + +

Hospimut rembourse tout ?

D'une hospitalisation de jour à une hospitalisation de plusieurs jours, Hospimut prévoit toujours une intervention. Il existe cependant certains cas pour lesquels Hospimut n'intervient pas : soins et traitements esthétiques, accident ou maladie dû à l'usage non thérapeutique de stupéfiants, pratique professionnelle de tout sport, etc. La liste des cas qui ne sont pas couverts par Hospimut est disponible sur simple demande.

+ + + + + + + + + + +

La cotisation

| Âge | Cotisation annuelle |
|-------------|---------------------|
| 0 → 24 ans | 31,20 EUR |
| 25 → 49 ans | 62,40 EUR |
| 50 → 59 ans | 93,60 EUR |
| 60 → 64 ans | 124,80 EUR |
| 65 ans et + | 187,20 EUR |

Exemples

Pour son accouchement, Christine, âgée de **35 ans**, est restée 3 jours à l'hôpital en chambre commune.

→ **Sans Hospimut**, elle aurait dû déboursier la somme de 599 EUR.

→ **Avec Hospimut**, il ne lui reste que 35 EUR à payer !

Benoît, âgé de **4 ans**, a été hospitalisé pour l'ablation des végétations. Il est resté une nuit à l'hôpital en chambre commune.

→ **Sans Hospimut**, ses parents auraient dû déboursier la somme de 341 EUR.

→ **Avec Hospimut**, il ne leur reste plus que 13 EUR à payer !

Sophie, **42 ans**, a été hospitalisée de jour, afin de se faire enlever une tumeur sous-cutanée.

→ **Sans Hospimut**, elle aurait dû déboursier la somme de 463 EUR.

→ **Avec Hospimut**, il ne lui reste que 2,40 EUR à payer !

Agé de **67 ans**, Bernard est resté 4 jours à l'hôpital pour se faire opérer d'une hernie. Il a opté pour une chambre commune.

→ **Sans Hospimut**, il aurait dû déboursier la somme de 203 EUR.

→ **Avec Hospimut**, il ne lui reste que 7 EUR à payer !

Luc, âgé de **60 ans**, s'est fait implanter, en hospitalisation de jour, une lentille intra-oculaire afin de soigner sa cataracte.

→ **Sans Hospimut**, il aurait dû déboursier la somme de 372 EUR.

→ **Avec Hospimut**, il ne lui reste que 14 EUR à payer !

+ + + + + + + + + + +

Plus d'informations ?

Si vous souhaitez vous affilier à Hospimut, si vous avez des questions à nous poser ou si vous souhaitez obtenir une proposition d'affiliation, n'hésitez pas à nous contacter. Pour cela, il vous suffit de :

→ nous téléphoner au **02 506 96 11**

→ vous rendre dans un de nos **bureaux**

→ nous envoyer un courriel à **mail@fmsb.be**

→ surfer sur **www.fmsb.be**

→ nous renvoyer le **talon-réponse** qui se trouve ci-contre.



JJBEA 81522700

Fédération des mutualités socialistes du Brabant
Service Hospimut
DA 853-270-0
1000 Bruxelles

Fiche d'inscription

Pour obtenir, sans engagement de votre part, une proposition d'affiliation et les conditions générales, renvoyez-nous ce talon-réponse complété.

Voici mes coordonnées (collez une vignette ou complétez)



Madame Mademoiselle Monsieur

N° d'affiliation

| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|

Nom

Prénom

Rue

.....

N°..... Bte

Code postal

Localité

Tél.

GSM

Courriel

